

Compte-rendu du CE du 28 avril 2026

VIE DE L'ENTREPRISE

- Recrutement :

- Poste de responsable d'édition : Stéphanie Chenais.
- Poste de rédacteur à Koné : en attente de la validation de Paris (mais la direction a déjà fait son choix mais ne l'a pas encore communiqué).
- Poste de JRI à Nouméa : Lyna Waka-Ceou.
- 3 postes de rédacteurs à Nouméa ouverts (dont un axé sur les réseaux sociaux).
- Mission de deux ans pour le poste de chargé de prod : la personne sélectionnée s'est désistée. La direction va chercher quelqu'un pour soulager Claire-Lyse. Des pistes sont à l'étude.

- Formations :

- animateurs de formation : se poursuit en classe virtuelle
- 18-19 mai : agir au sein du CHSCT
- Fin mai : Atelier stratégie des RS

ATTENTION : La direction demande aux salariés de remplir leur déclaration éthique sur Mon Kiosque, même pour les missions de bénévolat.

- Matériel :

- Les enregistreurs radio (tant attendus) seront à disposition dans le nouveau placard situé à côté du présentateur. Un des appareils a été testé par un rédacteur. Ils pourront être rechargés dans le placard. Il y en a huit au total dont une partie pour les CDD (les clés pour les CDD seront à récupérer auprès des rédactrices en chef).

- Indemnités kilométriques :

- La direction indique que cette disposition va être appliquée au heures de nuit, comme le prévoit l'accord d'entreprise de France télévision et l'accord d'adaptation à la Nouvelle-Calédonie.
- Elle concerne les salariés qui utilisent leur véhicule pour effectuer les trajets domicile-travail entre 22 h 30 et 6 h 30, dans la limite de 50 km par trajet.
- Tous les salariés en horaires de nuit son concernés : personnel technique, administratif, animateur, journaliste.
- L'indemnité kilométrique se calcule en fonction du barème en place.
- Cette déclaration se fait dans Mon kiosque. Il faut que les droits soient ouverts, avec copie de la carte grise pour connaître la puissance du véhicule.
- Une communication de la direction va être faite auprès des salariés.

Le CE fait remarquer que ces indemnités existent depuis la signature de l'accord collectif d'entreprise de France Télévision en 2013. Ces dispositions ont été reprises dans l'accord d'adaptation à la Nouvelle-Calédonie. Soit depuis bientôt treize ans ! Mais elles n'ont jamais été appliquées jusque-là.

La direction répond qu'elle ne prévoit pas de rétroactivité.

- Le compte épargne-temps :

La direction indique que, pour l'année 2026, les salariés peuvent déposer jusqu'à 22 jours dans leur CET. En revanche, pas de monétisation cette année.

VIE DU COMITE D'ENTREPRISE

- Centre de Poé : achat de caméras de vidéosurveillance et achat de décodeurs.
- Près de 500 000 francs de matériel de cuisine pour la Cafat.
- Activités à venir : sortie randonnée à Dumbéa, afterwork.
- CSE central à Paris début mai.
- Commission emploi-formation : 26 mai.
- CSEC extraordinaire mais aussi bilan de la formation et de l'alternance en 2025 : 28 mai.
- Il reste trois commissions à mettre en place : sport, handicap et égalité professionnelle. Un appel à volontaires va être lancé à tous les salariés intéressés. Des heures de délégation seront consacrées à la réalisation de projets.

PREPA PROVINCIALES

- La date des provinciales reste incertaine à ce jour. Dans l'attente d'une confirmation, la station part sur des élections au plus tard le 28 juin. Mais tout dépendra de ce qui sera décidé ce 28 juin à Paris, dans la nuit du 28 au 29 pour nous.
- Les effectifs vont être renforcés : 2 équipes TV, 1 rédacteur radio, 1 rédacteur RS à Lifou et Koné. Nouméa garde ses effectifs.
- A partir du 15 juin, chaque soir, le JT sera co-présenté par : Lorelei à Nouméa, Brice à Koné et Clarisse à Lifou.
- 10 journaux, 10 thématiques jusqu'au jour des provinciales avec une thématique par soir. Exemple : la santé, mais déclinée de façon différente, suivant la province.
- Les sujets faits dans le nord et les Iles sont montés et diffusés depuis Nouméa.
- Pour les directs, nous conservons le même fonctionnement que pour les municipales. Il y aura 9 points de direct (répartis dans les trois provinces) contre 14 pendant les provinciales.
- Pour le web : tout sera piloté de Nouméa. L'équipe sera renforcée. A partir de 17 h, lancement d'un « minute par minute ».
- Les RS : 1 Nouméa, 1 Koné, 1 Lifou.
- Les débats auront lieu les mardi, mercredi et jeudi, la semaine des provinciales.
- Du côté technique, c'est le plus difficile. Sur Lifou, il faudrait créer un petit studio pour le journal de la campagne, le soir de l'élection, et problème de latence (environ 6 secondes).
- Sur l'édition : Dave fera le matin et Sheïma l'après-midi
- Reste l'incertitude sur les transports...

Le CE demande à la direction si les effectifs seront suffisants pour ce dispositif et si des dispositions seront prises pour éviter d'avoir des amplitudes horaires en dehors du cadre légal comme ce que l'on a connu pendant les municipales.

Réponse de la direction : Olivier assure que nous avons les effectifs suffisants et qu'une attention particulière sera portée sur les amplitudes horaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Prime pour les remplacements sur des postes spécifiques :

- Le CE demande si les rédacteurs qui assurent des missions de responsables d'édition ou les responsables d'édition qui assurent des missions de rédacteur en chef le week-end ont droit à une prime.
- Réponse de la direction : oui, les salariés qui assument certaines compétences doivent percevoir une prime qui correspond à cette compétence. C'est ce qui se fait déjà sur d'autres postes.

- Restrictions dans les prises de congés :

- Le CE rappelle à la direction que les DP doivent en être informés en amont.

- Rétroactivité :

- Le CE signale à la direction que pour toute réclamation concernant des éléments de salaire dus mais non perçus, le salarié est fondé à le réclamer sur cinq ans, selon l'article Lp 143-8 du Code du travail de la Nouvelle-Calédonie, délai de prescription prévu par l'article 2277 du Code civil.
- Le CE demande donc à ce que, pour les contrats de 5 jours payés 4, une rétroactivité de cinq ans, et non trois, soit appliquée.
- La direction se renseigne.

- Dispositions pour les salariés reconnus comme travailleurs de nuit et les matinaliers :

- *Le CE indique qu'il existe tout un panel de mesures pour les salariés travaillant sur la tranche horaire de nuit dans l'accord d'adaptation à la Nouvelle-Calédonie. Mais ces mesures ne sont pas appliquées en Nouvelle-Calédonie.*
- *Indemnités kilométriques de 22h30 à 6h30. Voir plus haut.*
- *La prime de matinale de 30 euros pour une prise de poste entre minuit et 3h ou de 20 euros entre 4h et 7h est appliquée pour les matinaliers. Mais pas pour les journalistes qui contribuent au journal de 6h30 par exemple ou qui sont déjà en reportage avant 7h.*
- *Toute heure travaillée entre 22h et 5h donnent droit à un repos compensateur équivalent de 20%. Soit 8h, si la personne a fait les matinales sur un mois.*
- *Pause de 30 minutes au bout de 6 heures consécutives.*
- En cas d'arrêt des matinales, à partir de 100 participations par année civile à une session du matin, le salarié perçoit une indemnité compensatrice mensuelle de :
 - ✓ 59 euros (7040.57 XPF) pour 5 années consécutives de travail régulier sur des émissions matinales de radio ;
 - ✓ 117 euros* (13961.81 XPF) pour 10 années consécutives ;
 - ✓ 195 euros (23269.68 XPF) pour 15 années ;
 - ✓ 273 euros* (32577.55 XPF) pour 20 années.
- Une indemnité de garde par nuit de 35 euros* (4176.61 XPF) pour le parent isolé, si enfant(s) de moins de 12 ans ou si conjoint travaille aussi de nuit, et si horaires entre 22h et 6h30.
- Une surveillance médicale particulière.
- Un droit de priorité pour l'attribution d'un emploi ressortissant de sa catégorie professionnelle ou d'un emploi équivalent, s'il souhaite occuper ou reprendre un poste de jour ou s'il y a des incompatibilités avec des obligations familiales impérieuses (garde d'enfants, personne à charge...).

La direction répond que les repos compensateurs sont déjà attribués pour les heures de nuit. Le CE va vérifier cette information car à sa connaissance, les matinaliers n'en bénéficient pas.

La prochaine réunion du CE se tiendra le mardi 26 mai 2026.
Les procès-verbaux (en verbatim) sont à retrouver sur l'intranet, une fois adoptés en CE.

Vos représentantes SNJ au CE :
Brigitte Whaap
Coralie Cochin
Nadine Goapana-Labéribé